



Notre refus de la chasse repose sur 3 axes : Ethique, Ecologique et Sociétal.

ETHIQUE

- La chasse est **un loisir, un divertissement** qui consiste à **traquer et tuer** des animaux. La démarche est intentionnellement agressive, car la mort n'est pas accidentelle, elle est recherchée et constitue le plaisir de tuer : **aujourd'hui au 21ème siècle le plaisir de tuer est-il acceptable ?**
- La chasse est la négation de ce que la science et la connaissance nous démontrent chaque jour : Les animaux sont des **êtres sensibles, des êtres sentients**. Ils ressentent au même titre que les humains des émotions, de la souffrance et du stress. Leur donner la mort intentionnellement, par plaisir est inacceptable sur le plan éthique.
- Apprendre à la jeunesse à utiliser des armes létales et à tuer « pour de vrai », **est-ce la bonne voie pour une société apaisée ?** En effet, aujourd'hui en France il est possible de chasser accompagné dès 15 ans et seul à partir de 16 ans.



On ne peut faire un amusement de la souffrance et de la mort d'un animal ; un loisir qui consiste à tuer des animaux est inacceptable. La chasse en France est donc éthiquement condamnable.

ECOLOGIQUE

- Pratiquée en milieu naturel, La chasse n'a rien de naturel ainsi qu'il sera démontré sur le plan écologique.
- la chasse organise les espaces naturels en faveur de son activité , elle divise la faune en 2 catégories : les espèces agréables à tuer d'une part et les nuisibles d'autre part... Elle invente ainsi la biodiversité cynégétique. Elle organise un chaos, qu'elle même a orchestré et entretient des problèmes de sureffectifs notamment pour alimenter son activité mortifère. Ensuite, elle se présente comme la solution pour régler les problèmes qu'elle a créé...
- **Chaque année, environ 20 millions d'animaux sont élevés puis introduits dans la nature par les chasseurs**, afin de servir de cibles vivantes et garantir des « tableaux » de chasse satisfaisants. Inadaptés aux conditions de vie naturelle, **ne sachant ni se nourrir ni se protéger**, ils ne peuvent assurer l'avenir des espèces. De plus, ces lâchers d'animaux affaiblissent les dernières populations naturelles par l'apport de maladies issues des élevages, perturbent les écosystèmes et causent une grave pollution génétique de la faune.
- **En France, environ 40 millions d'animaux sauvages sont tués chaque** année par les chasseurs en France. Il en résulte un **affaiblissement numérique** de certaines populations d'animaux chassés.
- Le dérangement engendré par les chasseurs cause une modification et **réduction de la distribution géographique** des espèces (très visible chez les oiseaux d'eau), des pertes d'énergie provoquant une **diminution de survie** (diminution du temps de repos et de nourrissage, augmentation du temps de surveillance et de fuite), une **baisse du succès de reproduction**.
- Au fil des années, la chasse sélectionne pour certaines espèces, une **population d'animaux craintifs**, aux distances de fuite anormalement élevées. Ces animaux stressés, sensibles au dérangement, forment une population fragilisée et démographiquement peu dynamique.
- L'usage de cartouches au plomb (maintenant interdit en zone humide) a provoqué le **saturnisme**, maladie ayant contaminé jusqu'à plus de 60 % des individus de certaines espèces de canards.

Le monde animal ne nous veut pas de mal, il ne cherche pas à nous nuire, mais simplement à répondre à ses besoins vitaux, dès lors nous n'avons aucune raison légitime de l'agresser.

Par conséquent, la chasse a un impact quantitatif et qualitatif néfaste pour la faune. Elle contribue, de manière directe (les « prélèvements ») et indirecte (le dérangement), à la diminution des effectifs des espèces. De plus, elle altère le comportement et l'état de santé des espèces chassées. La chasse est donc condamnable pour des raisons écologiques.

SOCIÉTAL

- La chasse, du fait de l'usage en plein air d'armes dont la portée atteint plusieurs kilomètres, est un loisir dangereux. Il n'existe aucun moyen de se protéger efficacement (si ce n'est renoncer tout simplement à sortir plus de la moitié de l'année).
- Chaque année, il y a près de 200 « accidents » de chasse, dont environ 20 mortels.
- La chasse est le seul loisir qui blesse et tue fréquemment des personnes ni pratiquantes, ni spectatrices. En effet, cette activité est dangereuse pour l'ensemble de la population (les autres usagers de la nature, automobilistes, habitants...)



La chasse pose un problème de sécurité publique. Elle est donc condamnable pour des raisons de sécurité.

- Contempler une nature sereine et apaisée **est un bienfait** pour tout être humain. La chasse prive la population de ce réconfort.
- En accaparant la nature et en établissant une **ambiance d'insécurité**, la chasse est incompatible avec les autres loisirs de plein air. Ne pouvant profiter sereinement de leur activité, certains y renoncent en période de chasse. Une infime partie de la population (1,2 %) **empêche la majorité de jouir d'un droit** des plus élémentaires : l'accès aux espaces naturels.
- Les chasseurs, constituent un **puissant lobby** qui défend des **intérêts privés contre l'intérêt général**, et parvient à imposer une législation **à l'encontre de la volonté et des attentes de la majorité**.
- La chasse **nuît au développement d'un tourisme vert** et à l'observation aisée d'une faune riche et variée.
- La chasse est l'école de la **violence**, de la passion des **armes** et du goût de **tuer**. Or, notre société devrait prôner des valeurs telles que la bienveillance, la solidarité, la non-violence et respect du vivant.
- 87% des français.e.s¹ souhaitent un **élargissement aux animaux sauvages de la loi protégeant contre les mauvais traitements** (loi actuellement réservée aux animaux domestiques et captifs), ce qui **est en contradiction avec la poursuite de la chasse**, laquelle est une pratique source de nombreuses souffrances intrinsèques.

Par conséquent, la chasse est en décalage avec les attentes et les aspirations de notre société.

CONCLUSION

Ainsi il est pertinent de remettre en question la place de la chasse dans notre société moderne du 21^{ème} siècle. **Un loisir consistant à tuer des animaux est inadmissible. L'animal, reconnu comme être sensible, ne doit plus être la proie d'individus dont l'objectif est de lui donner la mort, de surcroît à des fins ludiques. Cette activité est à l'origine d'un préjudice écologique important et empêche toute protection efficace de la biodiversité.**

Dans un contexte de réduction des habitats naturels, de développement des activités humaines - notamment du trafic routier, de l'agriculture intensive et de pollutions diverses -, la chasse constitue l'action de trop sur la biodiversité déjà suffisamment éprouvée. De plus, avec la destruction massive et systématique des animaux prétendus « nuisibles », notre pays est le premier à exceller dans l'élimination aussi irréfléchie qu'irresponsable de la faune sauvage. La chasse perturbe le souhait légitime de quiétude des utilisateurs des milieux naturels et forestiers. Il est intolérable que les amoureux de la nature, promeneurs, randonneurs, vététistes, cavaliers, etc., voient leur vie mise en danger et que certains renoncent tout simplement à leurs activités en période de chasse. En défendant des valeurs telles que la non-violence et le respect du vivant, notre société moderne et progressiste souhaite établir de nouveaux rapports avec le monde animal.

Cette déclaration de guerre à la faune, que représente la chasse est indigne de notre société civilisée du 21^{ème} siècle, elle est de fait condamnée par la majorité des citoyen.ne.s.

Face à cela, des arguments tels que « tradition » et « ruralité » ne sont plus recevables.

La biodiversité ne doit plus être aux mains d'une corporation aux intérêts privés, contestés et contraires à l'intérêt général.

Une France sans chasse est possible, souhaitable et selon nous nécessaire aujourd'hui pour faire face au déclin de la biodiversité et protéger le monde animal qui subit une pression continue.

De ce fait il faut gérer, non pas la faune, mais les interactions entre la présence du monde animal et les activités humaines tout en préservant les intérêts de chacun, par des dispositifs spécifiques.

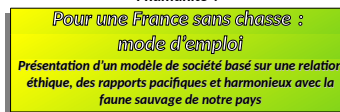
Des espaces dédiés à la quiétude animale doivent être définis et surveillés dans chaque territoire.

Ces dispositifs doivent être gérés par un organisme d'Etat composé de fonctionnaires compétents représentant les instances départementales et régionales, de scientifiques, de naturalistes et d'amoureux de la nature volontaires, regroupés au sein des territoires (communauté de communes).

Son rôle sera ainsi d'établir les conditions d'une cohabitation harmonieuse et pacifique entre la faune et les activités humaines.



L'abolition de la chasse : un progrès pour l'humanité !



¹ sources : <https://www.politique-animaux.fr/opinion-publique>

Pour les 78% favorables à la reconnaissance du statut d'être vivant et sensible pour tous les animaux sauvages : https://www.google.com/url?sa=t&source=web&rct=j&url=https://www.ifop.com/wp-content/uploads/2018/03/3924-1-study_file.pdf&ved=2ahUKewij8O-wkpozAhXtzoUKHa68D_UQfjAAegQIBhAC&usq=AOvYaw3-tpsyNuhov-KWRbSkKuaX&cshid=1584263817433